

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-18-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

**OBJET :**  
**Convention de  
partenariat 2024-2027  
entre Seine Grands Lacs  
et l'Association du  
Festival international de  
la Photo Animalière et  
de Nature AFPAN « l'Or  
Vert »**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*François-Marie DIDIER,  
Patrick OLLIER,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,  
Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,  
Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	11
Représentés par mandat .....	8
Absents .....	12

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

L'association pour le festival de la photo animalière et de nature (AFPAN « l'Or Vert ») organise chaque année, depuis 1996, un festival international au mois de novembre à Montier-en-Der (Haute-Marne). Cette manifestation d'envergure régionale et de notoriété internationale attire chaque année un nombre plus important de visiteurs. De 3.000 visiteurs recensés lors de la première édition en 1996, on est passé depuis plusieurs années à plus de 40.000 - 43.875 en 2023.

L'AFPAN a en outre la volonté d'être présente tout au long de l'année sur son territoire en valorisant, d'une part, le patrimoine artistique qu'elle détient via les expositions produites durant les éditions du festival ; et d'autre part en mettant en place des événements tout en long de l'année.

De son côté, Seine Grands Lacs a créé, à côté de ses missions de prévention des inondations et de soutien d'étiage, les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs et de leurs emprises. L'EPTB est ainsi partenaire du festival depuis 2001. En 2019, il a également ouvert à des initiatives culturelles l'église de Champaubert qui est devenue un nouveau site d'exposition du festival. Forts du succès de cette expérience, l'AFPAN et l'EPTB ont signé une convention triennale de partenariat courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce partenariat s'avérant très bénéfique pour les deux signataires, ainsi que pour le territoire et ses habitants, Seine Grands Lacs et l'AFPAN ont décidé de le renouveler, à travers une nouvelle convention triennale portant sur la période de 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Cette convention – ci-annexée - encadre les actions menées dans l'église de Champaubert durant le Festival International de la Photo Animalière et Nature, ainsi que celles menées hors du temps de festival mais prenant appui sur le fonds photographique de l'AFPAN. Elle précise les modalités de versement d'une subvention annuelle d'un montant maximum de 30 000 euros, par Seine Grands Lacs à l'AFPAN, une somme qui constitue une **participation financière maximale à l'ensemble des différents projets élaborés pour et avec l'AFPAN** pendant la durée de la présente convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

### Le Comité syndical,

**VU** la délibération n° 2021-11/BS du 25 mars 2021, approuvant la Convention de partenariat relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs au festival international de la photo animalière et de nature ;

**VU** le projet ci-annexé de convention de partenariat entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et L'Association du Festival international de la Photo Animalière et de Nature - AFPAN « l'Or Vert » ;

**VU** le Budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

### Après en avoir délibéré,

### À l'unanimité,

**Article 1** : **APPROUVE** le projet de convention de partenariat ci-annexé, établi entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et L'Association du Festival international de la Photo Animalière et de Nature - AFPAN « l'Or Vert » ;

**Article 2** : **APPROUVE** dans le cadre de cette convention, le versement par Seine Grands Lacs d'une subvention à - AFPAN « l'Or Vert », d'un montant annuel maximum de 30 000 €, cette somme constituant une participation financière maximale à l'ensemble des différents projets élaborés pour et avec l'AFPAN pendant la durée de la présente convention.

**Article 3** : **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

**Article 4** : **AUTORISE** le Président ou son représentant à finaliser et à signer ladite convention.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)